

Séance ordinaire du 16 janvier 2019
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences en début de séance :

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Susie Dubois, conseillère à la direction de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 19-01-001

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 décembre 2018, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire
5. Gestion des cours d'eau
6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Sensibilisation du secteur ICI (industrie, commerce et institution) à la gestion des matières résiduelles, offre de service de Nature-Action Québec
 - 6.2 Séance de formation de l'Escouade verte, offre de service de Nature-Action Québec
 - 6.3 Nouveau représentant au CA de la SÉMECS
7. Service incendie
 - 7.1 Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisé
8. Développement économique
 - 8.1 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets structurants 2018-2021
9. Piste cyclable La Route des Champs :
 - 9.1 Services professionnels en ingénierie pour la piste cyclable
10. Demandes d'appui :
 - 10.1 Recyclage et réutilisation des plastiques, Fédération canadienne des municipalités
11. Demandes, invitations ou offres diverses :
 - 11.1 Gala Méritas 2019 – Écoles secondaires de notre territoire
12. Gestion financière, administrative et corporative :
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapports sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
 - 12.2 Autorisation de signature des effets de la MRC
 - 12.3 Désignation d'un responsable clicSÉQUR -Entreprises
13. Période de questions no 2 réservée au public
14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
15. Correspondances

16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-01-002

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 décembre 2018, dépôt pour adoption

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 19 décembre 2018, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions no 1 réservée au public

Un citoyen demande des informations sur le comité consultatif agricole. Le préfet lui précise que le prochain comité sur ce dossier sera le 30 janvier 2019 avec une rencontre du comité PDZA.

4. Aménagement du territoire

Aucun sujet.

5. Gestion des cours d'eau

Aucun sujet.

6. Gestion des matières résiduelles

Résolution 19-01-003

6.1 Sensibilisation du secteur ICI (industrie, commerce et institution) à la gestion des matières résiduelles, offre de service de Nature-Action Québec

Considérant que la MRC de Rouville désire mettre en place un plan de sensibilisation, concernant les diverses collectes, pour le secteur des ICI (industrie, commerce et institution);

Considérant que l'objectif de cet exercice est de mettre en œuvre les collectes de matières organiques sur son territoire, tout en maximisant les autres collectes pour les entreprises du secteur ICI;

Considérant que Nature-Action Québec a fait une proposition à la MRC pour un accompagnement par un professionnel pour faire cette démarche;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'accepter la proposition de Nature-Action Québec pour un montant de 18 842 \$, plus les frais de déplacement, pour la fourniture de services professionnels en accompagnement des entreprises du secteur ICI de la MRC de Rouville pour la mise en place de la collecte des déchets organiques.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-01-004

6.2 Séance de formation de l'Escouade verte, offre de service de Nature-Action Québec

Considérant que la MRC de Rouville projette la mise en place d'une Escouade verte en 2019, et ce, pour la période estivale, afin de faire de la sensibilisation auprès des citoyens de son territoire;

Considérant que Nature-Action Québec propose, pour une somme de 1 400 \$, plus les frais de transport, des services professionnels pour la formation des membres de l'Escouade verte;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** d'accepter la proposition de Nature-Action Québec pour la formation des membres de la future Escouade verte, au coût de 1 400 \$, plus des frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-01-005

6.3 Nouveau représentant au CA de la SÉMECS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 du Règlement intérieur général de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) qui stipule que « *Toute vacance qui survient au conseil d'administration, pour cause de décès, de démission, de révocation ou de perte des qualités requises d'un administrateur doit être comblée par l'actionnaire qui a nommé cet administrateur et les autres actionnaires doivent voter en faveur de ce remplacement* »;

ATTENDU l'article 3.1 de la convention unanime des actionnaires de la SÉMECS;

ATTENDU que Biogaz EG, à titre d'actionnaire de la SÉMECS, doit désigner trois représentants au conseil d'administration de la SÉMECS;

ATTENDU que Biogaz EG, par sa résolution adoptée lors de l'assemblée de son conseil d'administration du 19 décembre 2018, a nommé M. Richard Gagnon pour remplacer M. Malcom West, à titre de représentant de Biogaz EG, au conseil d'administration de la SÉMECS, conformément à l'article 3.1 de la convention unanime des actionnaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** que la MRC de Rouville, à titre d'actionnaire public de la SÉMECS, accorde ses votes à M. Richard Gagnon, représentant de Biogaz EG, en remplacement de M. Malcom West au conseil d'administration de la SÉMECS.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

7. Service incendie

Résolution 19-01-006

7.1 Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisé

Considérant que *Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* est en vigueur et que les municipalités avaient jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'y conformer;

Considérant qu'une subvention du MAMOT pour la mise en commun du service a été obtenue défrayant 50 % des coûts initiaux du projet, dont l'acquisition du moyen retenu pour alerter la population;

Considérant que le système d'appels automatisé est un moyen de communication entre les organisations municipales et leurs citoyens;

Considérant que chaque municipalité est autonome dans l'utilisation du système et qu'un soutien technique est offert par la compagnie qui dessert et héberge le service;

Considérant que l'acquisition, notamment la facturation, sera effectuée par la MRC de Rouville;

Considérant que des membres du conseil ont demandé des modifications au projet d'entente tel que présenté afin de clarifier l'utilisation du système d'automate d'appel par la MRC et sur la durée de l'entente;

Considérant que les membres du conseil sont d'avis que le projet d'entente doit être présenté aux directeurs généraux lors de la rencontre du comité en sécurité incendie de la MRC qui doit se tenir le 17 janvier 2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'adopter l'*Entente intermunicipale pour la gestion du système d'appels automatisé*, selon les conditions suivantes :

- En y modifiant le 4^e paragraphe de l'Article 3 sur les responsabilités de la MRC pour préciser que la MRC pourra utiliser le logiciel seulement avec l'accord des municipalités lors de situations d'urgence;
- En y modifiant la durée de l'entente pour la mettre sur 12 mois;
- D'obtenir l'approbation des directeurs généraux sur ces modifications lors de la rencontre du comité en sécurité incendie du 17 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8. Promotion et développement économique

Résolution 19-01-007

8.1 Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021

Considérant qu'un projet d'entente intitulé « *Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets structurants 2018-2021* » a été déposé au FARR et doit être accepté par le comité de sélection;

Considérant que les partenaires à l'entente sont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les MRC de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil, l'Union des producteurs agricoles, Tourisme Montérégie, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, la Direction de la Santé publique et la MRC de Rouville;

Considérant qu'un projet d'entente intitulé « *Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets structurants 2018-2021* » a été déposé aux membres du conseil et que ces derniers s'en disent satisfaits;

Considérant qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 90 000 \$ sur trois ans, soit un maximum 20 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** :

- D'entériner le projet d'entente intitulé « *Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire par la réalisation de projets structurants 2018-2021* »;

- D'autoriser à ce que la MRC de Rouville soit l'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;
- De confirmer la participation de la MRC de Rouville à l'entente sectorielle en y affectant les montants suivants en nature :
 - 1 333 \$ en 2019
 - 2 000 \$ en 2020
 - 2 667 \$ en 2021
- D'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Rouville ladite entente;
- De déléguer la directrice générale sur le comité de gestion de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9. Piste cyclable La Route des Champs

Résolution 19-01-008

9.1 Services professionnels en ingénierie pour la piste cyclable

Considérant que la MRC de Rouville a fait des travaux d'asphaltage sur une portion de 11 km de la piste cyclable La Route des Champs en 2018;

Considérant que des travaux correctifs sont requis sur une portion de 6,8 km;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a fait une proposition pour des services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis, ainsi que pour la surveillance partielle des travaux, au coût de 20 950 \$, plus taxes;

Considérant que ces travaux font suite aux travaux financés par le Règlement d'emprunt 310-18 et que ce dernier est encore ouvert;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'accepter la proposition de la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis et pour la surveillance partielle des travaux correctifs et de financer le coût de ce contrat à même le Règlement d'emprunt 310-18.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demande d'appui

Résolution 19-01-009

10.1 Recyclage et réutilisation des plastiques, Fédération canadienne des municipalités

Considérant la résolution 2018-12-402 de la ville de La Prairie concernant un appui à la Fédération Canadienne des municipalités sur le recyclage et la réutilisation des plastiques;

Considérant que le conseil de la MRC de Rouville partage cette demande et les motifs à l'appui de celle-ci formulés par la ville de La Prairie et par la Fédération canadienne des municipalités;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** :

- D'appuyer la résolution 2018-12-402 de la ville de La Prairie;
- De transmettre cette résolution d'appui à la ville de La Prairie et à la Fédération canadienne des municipalités pour qu'ils puissent faire cheminer ce dossier auprès des instances fédérales et provinciales en environnement.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

11. Demandes, invitations et offres diverses

Résolution 19-01-010

11.1 Gala Méritas 2019 – Écoles secondaires de notre territoire

Sur une proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Robert Vyncke, il est **résolu** d'accorder un montant de 100 \$ à chacune des écoles secondaires Paul-Germain-Ostiguy et Mgr-EuclideThéberge pour l'octroi d'une bourse lors de leur Gala Méritas 2019 respectif et d'autoriser, à ces fins, une dépense de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12. Gestion financière, administrative et corporative

Résolution 19-01-011

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapports sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 710 187,79 \$ dont 887,32 \$ représentant les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière, soient ratifiés et approuvés par la secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

Résolution 19-01-012

12.2 Autorisation de signature des effets de la MRC

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Robert Vyncke, il est **résolu** que la MRC désigne comme signataire de ses effets non bancaires, et ce, de façon non exhaustive tout document en relation avec les véhicules de la MRC, tout document administratif relatif aux gouvernements provincial ou fédéral, etc., la directrice générale, Mme Anne-Marie Dion.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-01-013

12.3 Désignation d'un responsable clicSÉQUR -Entreprises

Considérant que la MRC de Rouville désire nommer Mme Anne-Marie Dion en tant que représentant de la MRC pour clicSÉQUR;

En conséquence, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que Mme Anne-Marie Dion est autorisée, en tant que représentante de la MRC de Rouville :

- À inscrire la MRC de Rouville aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la MRC de Rouville à clicSÉQUR - Entreprises;
- À gérer l'inscription de la MRC de Rouville à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier*, notamment en donnant aux utilisateurs de la MRC de Rouville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- À consulter le dossier de la MRC de Rouville et à agir au nom et pour son compte, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la MRC de Rouville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

13. Période de questions no 2 réservée au public

Un citoyen demande pourquoi des citoyens doivent placer leurs poubelles du mauvais côté de leur rue. Le préfet lui précise que ces cas sont rares dans la MRC, mais qu'il se peut que dans certains sens uniques les citoyens doivent le faire. On lui précise que dans les autres cas il n'y a aucune obligation de le faire.

Un citoyen rapporte que de nombreuses personnes ne mettent pas leurs bacs à ordures correctement en bordure de la route pour la collecte. On lui précise que de la sensibilisation a déjà été faite à ce sujet et que des rappels seront faits en cours d'année.

14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville

Lors d'une consultation en présence du député fédéral M. Pierre Breton, le problème de main-d'œuvre a été abordé. Un maire demande si des solutions sont à considérer sur notre territoire qui ne possède pas d'organisme comme SERY pour l'accueil des personnes immigrantes. Ce problème est connu et M. Sébastien L'Heureux, conseiller aux entreprises, fait partie d'un comité main-d'œuvre qui a été mis en place avec différents partenaires.

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 19-01-014

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de lever la séance à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet

La secrétaire-trésorière